Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

http://www.ccpa-ccrpa.org

Journée thématique du CRPA Occitanie

22 septembre 2017

« L'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans »

Participants :

56 participants (Cf. Annexe 1)

Rappel du programme :

9H30	***Accueil / café***
10H	Présentation du CRPA
10H15	Présentation des élections
10H25	Ateliers thématiques 1 : Difficultés rencontrées
11H10	***Pause + inscription des candidats aux élections***
11H25	Ateliers thématiques 2 : Difficultés rencontrées
12H10	Présentation des candidats + vote
12H30	***Repas sur place + Dépouillement***
13H30	Annonce des résultats du vote
13H45	Ateliers de travail thématique 1 : Propositions d'amélioration
14H30	Ateliers de travail thématique 2 : Propositions d'amélioration
15H15	***Pause + choix thème prochaine plénière***
15H30	Restitution des travaux de groupes
16H	Points d'actualités, annonce du prochain thème

Présentation du CRPA Occitanie

❖ Le Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées c'est :

- **Une instance permettant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
- Qui permet d'**exercer sa citoyenneté**
- Un outil d'insertion et de développement des compétences.

Le CRPA rassemble :

- des personnes en situation de pauvreté, ou l'ayant été →2/3 des participants,
- et des intervenants sociaux (professionnels de l'action sociale, bénévoles, représentants d'administration, d'organismes ou services de l'État → maximum 1/3 des participants.
- pour **construire une parole collective autour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

Le décret du 27 octobre 2016, reconnaît l'existence officielle de ces instances, qui désormais s'appellent : le CNPA (Conseil national des personnes accueillies/accompagnées) et les CRPA (Conseils régionaux des personnes accueillies/accompagnées).

Ce décret précise également les modalités de fonctionnement et d'organisation de ces instances.

Les engagements et les valeurs de ces instances restent les mêmes.

❖ Les objectifs :

- **Favoriser l'accès à l'information, l'acquisition de connaissances et le développement/renforcement de l'expertise** des personnes directement concernées par les situations de pauvreté à l'égard des politiques publiques.
- **Construire une parole collective**, celle du CRPA, à partir des expériences de vie de chacun.
- **Faire évoluer les représentations** des uns et des autres.

❖ Les règles de vie :

Cf. Annexe 2

❖ Les actions menées en Occitanie sur le mandat 2016/2017 :

Les plénières :

Mai 2016
- 1° plénière grande région : " **Quelle place pour les personnes au sein du 115/SIAO ?"**

Septembre 2016
- En Midi-Pyrénées : multithématiques (**1er accueil social de proximité, santé, habitat**)

Décembre 2016
- En Languedoc-Roussillon : "**La participation des personnes en situation de précarité "**
- En Midi-Pyrénées : « **Ensemble anticipons l'hiver »**

Avril 2017
- En Occitanie : "**L'acces et le maintien dans le logement"**

Les représentations institutionnelles et participation aux groupes de travail :

- ⇨ Participation au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)
- ⇨ Participation au Plan Départemental de l'Hébergement et de l'Accès au Logement pour les Plus Démunis de l'Hérault (PDALPD 34)
- ⇨ Participation aux travaux menés dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- ⇨ Participation aux commissions de médiation DALO de l'Hérault et de la Haute Garonne
- ⇨ Intervention sur la participation auprès des étudiants de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Montpellier
- ⇨ Participation au SIAO 34, au COPIL SIAO 31 et au club régional des SIAO.

Le développement de la participation sur les territoires :

- ⇨ Côté Midi-Pyrénées : visite de structures sur les départements de la Haute-Garonne (4), Aveyron (2), Tarn (1)
- ⇨ Côté Languedoc-Roussillon : visite de structures sur les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales (2) et du Gard (1).

✓ *La réalisation de ces différentes actions est rendue possible par le soutien de :*

- *la DRJSCS au niveau régional qui finance les actions de représentations et de développement du CRPA et de la participation sur le territoire Occitanie.*
- *la DGCS, au niveau national, qui permet d'assurer, l'animation et l'organisation des plénières et ainsi que des réunions préparatoires (comités de pilotage CRPA).*

Présentation des élections des représentants du CRPA

Les différents documents reprennent les positions du CNPA et ont été enrichis par des propositions locales.

❖ Le rôle des représentants du CRPA

Cf. Annexe 3

❖ La charte des délégués

Cf. Annexe 4

❖ Présentation des élections

Cf. Annexe 5

Elections :

13 candidats : Mamadou Billo BARRY, Aldo MAGGIORE, Sindy FOURNIER, Sabrina MAHFOUD, Gérard BRO, Nassim ALOUI, Térésa CATORZE, Jérémy ZEGHNI, Khawla BDIRINA, Christian WEBER, Antonio RAMOA, Fabrice JOLLY, Amy LOUM

10 élus : Mamadou Billo BARRY (48 voix), Aldo MAGGIORE (40 voix), Sindy FOURNIER (37 voix), Sabrina MAHFOUD (34 voix), Gérard BRO (30 voix), Nassim ALOUI (28 voix), Térésa CATORZE (28 voix), Jérémy ZEGHNI (23 voix), Khawla BDIRINA (22 voix), Christian WEBER (21 voix).

Deux personnes étaient à égalité sur la 10° place. Plusieurs modalités ont été proposées pour trancher au regard du profil des 9 candidats déjà élus :

- Choix d'une parité géographique : même nombre de délégués sur l'ensemble des ex région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- Choix en fonction de l'âge (le plus âgé)
- Procéder à un nouveau vote entre les deux candidats.

La décision pour le choix de la modalité s'est fait à main levé. La majorité des participants présents ont voté pour la **répartition géographique** : Christian Weber, candidat de l'ex Midi-Pyrénées, a donc été élu. Ainsi, ont été élus 5 délégués représentants chacune des ex-régions, et il y a 6 hommes et 4 femmes.

Suite à l'annonce des résultats, certaines règles énoncées concernant les modalités des élections ont été remises en question par certain membre du CRPA, notamment :

- Le fait d'élire des personnes participant pour la première fois au CRPA
- Le critère de choix pour départager le 10° délégué

Il a été rappelé que les modalités d'élection qui ont été présentées en début de séance sont les mêmes que celle de l'élection de 2016 et que personne n'a manifesté de contradiction lors de leur présentation. De plus ces règles de fonctionnement sont délibérées en comité de pilotage par les délégués.

Concernant le critère de choix pour départager le 10° délégué (répartition géographique), un nouveau vote a été effectué à main levée avec comptabilisation du nombre de voix : 30 pour, 17 contre.

De même, le respect des règles de répartition entre personnes accueillies/accompagnées (2/3 des participants) et intervenants social/institutions (1/3 des participants) dans la réunion a été remis en question. Une comptabilisation par type de participants a donc été réalisée : la répartition des 2/3, 1/3 était bien respectée.

Un temps d'échanges et de débats a été nécessaire, pour comprendre les inquiétudes, frustration et revendications des participants. Ce qui a permis d'entendre les demandes de chacun et de veiller ce qu'elles soient mises en œuvre lors des prochaines rencontres. Le CRPA sera d'ailleurs vigilent à la répartition des 2/3, 1/3. Il a ainsi été envisagé d'annoncer l'état de cette répartition en début de plénière.

Ateliers thématiques

Un intervenant extérieur a participé à chaque atelier pour présenter le travail réalisé par sa structure et lancer la discussion

❖ Hébergement / logement

Intervenants :

- **Gaetan Charpentier, Association ISSUE – Service SAO - CORUS.**

CORUS propose, sur Montpellier, un service d'accueil et d'orientation, un accueil de jour pour personnes sans abri et un service de domiciliation postale.

- **Morgane Le Roux, Association Le Refuge.**

Le Refuge propose un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical, psychologique et juridique aux jeunes majeurs victimes d'homophobie ou de transphobie. Il s'agit d'une association nationale qui a des antennes sur la région Occitanie, notamment à Montpellier et Toulouse.

Constats / difficultés rencontrées	Propositions d'amélioration :
▪ Des problèmes en termes de prise en charge sur les CHRS et les CHU, par manque de moyens (taux d'encadrement faible) ▪ Des difficultés d'accès direct au logement par manque de ressource financière et/ou absence d'emploi (difficulté d'accès à l'emploi pour les jeunes et les – de 25 ans ne sont pas bénéficiaires du RSA) ▪ Une sortie du CHRS vers le logement difficile, lié au décalage entre les moyens demandés pour y accéder et les moyens financiers dont disposent les jeunes. ▪ Des loyers trop élevés ▪ Des procédures d'accès au logement trop longues et complexes ▪ Une insuffisance de l'offre de logement dédiée pour les jeunes ▪ Une difficulté pour les jeunes à avoir un interlocuteur privilégié et sur le long terme.	▪ Augmenter les dotations financières pour les Dispositifs d'Accueil d'Urgence (DAU) et les CHRS ▪ Créer des structures d'accueil pour les moins de 25 ans avec les dispositifs adéquats (en termes de scolarité, de soins, d'hébergement) ▪ Favoriser les petits effectifs dans les structures existantes ▪ Développer davantage le cas par cas dans le suivi des jeunes ▪ Instaurer le revenu universel pour tous

❖ Santé

- **Intervenants : Marine GALIANA et Yassine CHEIKH-SALAH, Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) Arc-en-ciel**

Le centre à Montpellier est ouvert aux consultations et à l'accompagnement des personnes ayant un problème d'addiction, plus particulièrement aux produits psychoactifs.
Arc-en-Ciel assure l'accueil téléphonique et physique de toute personne en demande d'informations pour elle-même ou pour un proche.
Les soins proposés peuvent comprendre tous les aspects d'une prise en charge globale (ex : soutien éducatif et psychologique, traitements de substitution, sevrage, actions et orientations visant à l'insertion socioprofessionnelle…)

Le service propose également une « Consultation jeunes consommateurs », qui vise un public de 14 à 25 ans, consommateur de substances psychoactives licites ou illicites, ou addict à des "objets" (jeux vidéo, grattage/jeux de hasard…), ou à des fonctionnements (anorexie, boulimie…) entraînant des difficultés psychologiques, physiques, relationnelles, familiales, sociales, scolaires, professionnelles. Le ou les consultants sont accueillis par un psychologue clinicien ou un éducateur spécialisé.

Constats / difficultés rencontrées	Propositions d'amélioration :
Problématiques d'accès aux soins / aux droits, liées à : ▪ Attitudes négatives du personnel médical ▪ Difficultés à trouver des médecins généralistes qui acceptent une prise en charge ▪ Information et sensibilisation insuffisante autour de la santé ▪ Aspect financier/administratif comme freins à l'accès à la santé ▪ Manque d'accompagnement individuel, notamment pour les jeunes avec des problématiques d'addictions. ▪ Manque de spécialistes (psychologues, pas de suivi) ▪ La santé n'est pas considérée comme prioritaire pour les jeunes et on ne peut les contraindre à se soigner. ▪ Difficulté à préserver son capital santé	▪ Développer l'information et la formation sur la santé par : ✓ Des affichages faciles d'accès dans les structures (dans différentes langues) ✓ La mise en place d'interventions sur les droits, les dispositifs et les structures existantes directement auprès des personnes. ✓ Des informations plus formelles, pour éviter les mauvaises informations ✓ Le développement des maraudes à destination des jeunes (aller vers) ✓ Le développement de réseaux d'échange sur les différents territoires ✓ Un travail renforcé sur la prévention ▪ Rendre effectif l'accueil inconditionnel des jeunes ▪ Maintenir le contact avec les jeunes même si il n'y a pas de solutions immédiates ▪ Protéger la confidentialité des données médicales

❖ Accès aux droits

Intervenants : Mathias KERVIEL et Philippe GUERIN, Relais Accompagnement Jeunes

Le Relais Accompagnement Jeunes (RAJ) s'adresse aux jeunes de 18 à 24 ans révolus en situation "d'errance", aux personnes Sans Résidence Stable (à la rue, en squat, sous tente, dans un véhicule, hébergé provisoirement, en hébergement d'urgence, en CHRS…). Il permet de faire un point dans le parcours de vie et de définir des objectifs de travail.
L'équipe du RAJ propose un accompagnement social et /ou professionnel global, qui favorise l'accès au droit commun, autour de la régularisation administrative, la santé /soins, la formation/emploi, l'hébergement /logement, ...

Ce service s'appuie sur un partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Toulouse et la Mission Locale de Toulouse. L'équipe est composée de travailleurs sociaux et d'un conseiller en insertion.

Constats / difficultés rencontrées	Propositions d'amélioration :
▪ Des décalages entre les attentes des exigences institutionnelles (dispositifs) et les jeunes qui ne sont pas en capacité d'y répondre.	▪ Développer l'accompagnement des jeunes sur ces questions ▪ Mettre en place l'accueil inconditionnel de proximité ▪ Accompagner les jeunes dans la maîtrise des espaces numériques (dossiers administratifs) ▪ Faciliter l'accès à internet et aux téléphones ou aux recharges de batteries (pour faciliter les démarches administratives)

❖ Emploi

- **Intervenants : Mathias KERVIEL et Philippe GUERIN, Relais Accompagnement Jeunes** (Cf. ci-dessus).

Présentation de la **Garantie Jeunes** (dispositif porté par la mission locale) : il s'agit d'un dispositif à destination des jeunes entre 18 et 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé, sans soutien financier et/ou pas ou peu de revenus (inférieur au RSA), pour accéder à l'autonomie et à l'emploi. Il propose un accompagnement de vers l'emploi de 12 mois, qui alterne entre des ateliers collectifs, entretiens individuels, immersions en entreprises.

L'adhésion des personnes au dispositif sur est une nécessité et la participation est obligatoire. Le principe de la Garantie jeunes est « donnant – donnant », le jeune bénéficie d'une allocation mensuelle de 470 euros (l'allocation est cumulable avec des revenus d'activité tant que ceux-ci ne dépassent pas 300€ net par mois. Au-delà un mécanisme de dégressivité est mis en place).

Constats / difficultés rencontrées	Propositions d'amélioration :
▪ Difficulté d'accéder à l'emploi pour les jeunes sans ou avec peu de diplômes ▪ et lorsque les jeunes sont en situation de précarité ▪ Difficultés pour trouver une formation ▪ Difficultés renforcées lorsque le jeune est seul et sans accompagnement	▪ Développer l'insertion par l'activité économique ▪ Proposer des formations adaptées aux jeunes en situation de précarité ▪ Développer le modèle du dispositif TAPAJ (travail à la journée) ▪ Préparer un accompagnement individualisé par pôle emploi

❖ Mineurs

Pas d'intervenants sur cette thématique

Constats / difficultés rencontrées	Propositions d'amélioration :
▪ Existence d'un vide/flou juridique pour les mineurs à partir de 16 ans ▪ L'Etat face à ces mineurs n'exerce pas toujours son devoir, ce qui entraine un rejet des institutions par les mineurs ▪ Absence de ressources/d'hébergement/de logement ▪ Peu de structure à destination des jeunes adultes ▪ Peu de moyen mis en place (disparition des médiateurs…) ▪ Concurrence entre les dispositifs/structures	▪ Augmenter les moyens financiers: plus de travailleurs sociaux en lien avec les mineurs à la rue, ▪ Favoriser les structures dans lesquels les mineurs peuvent être accueillis ▪ Développer des lieux d'orientation pour les mineurs (vers les dispositifs) et les lieux de représentations

Choix de la prochaine thématique :

Plusieurs thématiques ont été proposées par les participants :

- ✓ Hébergement / logement (5)
- ✓ Santé (accueil) (4)
- ✓ Ressources des femmes hébergées (8)
- ✓ Faciliter les droits pour tous (5)
- ✓ Dispositifs hivernal d'urgence (17)

Au regard du nombre de vote, le prochain CRPA sera donc consacré au « Dispositif hivernal d'urgence ».

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

OCCITANIE

Conseil Régional des Personnes Accueillies Occitanie Vendredi 22 septembre 2017

ASSOCIATION	NOM	PRENOM	Qualité (travailleurs sociaux/Personnes Accueillies/autres...)	SIGNATURES
ADOMA	SOTGIU	PIERRE	Bénévole	
ADOMA	DUBOIS	ODILE	Personne accueillie	
ADOMA	EXPOSITO	JONATHAN	Personne accueillie/accompagnée	
ADOMA	QUINT	MARYSE	Personne accueillie/accompagnée	
ADOMA-SNI	SAHLAOUI	Nadia	Intervenant social	
ADOMA - St Martory	MENGUE	Martial	Personne accueillie/accompagnée	
Fondation Armée du salut	LLAGOSTERA	bruno	Intervenant social	
Fondation Armée du salut	CARLOS	christophe	Personne accueillie/accompagnée	
Fondation Armée du salut	ETOUNDI	marc	Personne accueillie/accompagnée	
Fondation Armée du salut	BENHABICHE-JOUILI	Houria	Personne accueillie/accompagnée	
ASCS	CATORZE	Térésa	Personne accueillie/accompagnée	
Association ISSUE		Karine	Intervenant social	
Association ISSUE	CHANTEBEL	Emmanuel	Intervenant social	
Association ISSUE	BARO	Gérard	Personne accueillie/accompagnée	
Association ISSUE	Aloui	Narim	Personne accueillie/accompagnée	
Association ISSUE /Service SAO/Corus	charpentier	gaetan	Intervenant social	
Le Refuge	LE ROUX	MORGANE	Intervenant social	
Association Le Refuge	THOMASSIN	Florent	Personne accueillie/accompagnée	
Association Le Refuge	DAUDE	Giova	Personne accueillie/accompagnée	
Aucune	SYRINE	Sabrina	Personne accueillie/accompagnée	

ANNEXE 1 : Feuille d'émargement

Aucune	RAMOA	Antonio	Personne accueillie/accompagnée	
Boutique solidarité			Personne accueillie/accompagnée	
Boutique solidarité			Personne accueillie/accompagnée	
CCAS Narbonne	KAMLI	Sétia	Intervenant social	
CHRS ADAFF	VILLAR	Marie	Intervenant social	
CHRS ADAFF	MARTINEAU	Michael		
CHRS ADAFF	LEGAY	Jacky		
CHRS Adages Regain	MERCEREAU	Karine	Intervenant social	
CHRS Adages Regain	AUBERTIN	Isabelle	Intervenant social	
CHRS Adages Regain	AHMED	Bachir	Personne accueillie/accompagnée	
CHRS Antipoul	BARRY	Mamadou Billo	Personne accueillie/accompagnée	
CHRS LES GLYCINES NIMES	RHAYETE	ASMAE	Personne accueillie/accompagnée	

CHRS LES GLYCINES NIMES	HASSI	Mouna	Personne accueillie/accompagnée	
CPAM Haute-Garonne	BELLON	PATRICK	Intervenant social	
CRPA	JOLLY	Fabrice	Personne accueillie/accompagnée	
CRPA	LOUM	Amy	Personne accueillie/accompagnée	
CRPA	ZEGHNI	Jérémy	Personne accueillie/accompagnée	
DDCS du Gard	ALLARD-BAUDAUX	Martine	Intervenant social	
DDCS du Gard	GOUDE	François	Intervenant social	
DRJSCS Occitanie	DIALLO	Nathalie	Intervenant social	
DRJSCS Occitanie	ESSEDIRI	Fousia	Intervenant social	
DRJSCS Occitanie	NUSBAUM	Nadia	Intervenant social	
Espoir	PEINADO	Valentin	Personne accueillie/accompagnée	
F.A.S Occitanie	CARRACHA	Loriane	Intervenant social	

F.A.S Occitanie	MATTEONI	Virginie	Intervenant social	
Fédération des Acteurs de la Solidarité	BIGOT	Delphine	Intervenant social	
GAF	WEBER	Christian	Personne accueillie/accompagnée	
GESTARE	DELAFOY	Patricia	Intervenant social	
GESTARE			Personne accueillie/accompagnée	
GESTARE			Personne accueillie/accompagnée	
GESTARE			Personne accueillie/accompagnée	
Le Relais	MAGGIORE	Aldo	Personne accueillie/accompagnée	
Regain	FOURNIER	Sindy	Personne accueillie/accompagnée	
Relais Accompagnement Jeunes CCAS Toulouse	KERVIEL	Mathias	Intervenant social	
Résidence Charles Gide	DAUBOIN	Isabelle	Intervenant social	
Résidence Charles Gide			Personne accueillie/accompagnée	

Résidence Charles Gide	FOURNIER	Emmanuelle	Intervenant social	
sans structure	MONTEAGUDO	nathalie	Personne accueillie/accompagnée	X
Velane, ACSC	BINANGA	ANTOINETTE	Personne accueillie/accompagnée	X
Velane, ACSC	BDERINA	Khawla	Personne accueillie/accompagnée	X
Velane, ACSC	RAMUSHAJ	Edmira	Personne accueillie/accompagnée	X
Arc-en-ciel	GALIANA	Marine	Intervenant social Assistante Sociale	X
Arc-en-ciel	CHEIKH-SALAH Yassine		Intervenant social educ.	X
				X
				X
				X
				X
				X

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

OCCITANIE

Conseil Régional des Personnes Accueillies Occitanie Vendredi 22 septembre 2017

ASSOCIATION	NOM	PRENOM	Qualité (travailleurs sociaux/Personnes Accueillies/autres...)	SIGNATURES
RAJ	GÉRIN	Philippe	Conseiller ITS	

ANNEXE 2 : LES REGLES DE VIE DU CRPA

Règle de vie du CRPA

La règle d'or du CRPA :

On se respecte les uns les autres,
on ne se coupe pas la parole

La parole de l'un vaut la parole de l'autre

Chaque participant s'engage à respecter la charte

On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve

Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander, à se faire expliquer de nouveau

On parle en son nom, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est accueilli(e).

Système d'entrée/sortie permanente : on vient 1 seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue

Les réunions sont composées par 2/3 de personnes accompagnées et au maximum 1/3 de travailleurs sociaux, d'intervenants et institutionnels

Quand on s'engage dans une mission, on le fait sérieusement

On valide ensemble le travail effectué

On porte ensemble le CRPA, on le co-construit

Tous les participants (et les délégué-e-s en particulier), doivent veiller au respect des règles de vie, en y faisant référence chaque fois que de besoin

ANNEXE 3 : LE ROLE DES DELEGUES CRPA

Rôle des représentants du CRPA Occitanie

Décret (Art. D. 115-11)

« Les délégués :

- *représentent les personnes accueillies ou accompagnées, ou l'ayant été, dans les organismes consultatifs dont les textes qui les régissent prévoient une telle représentation.*
- *sont chargés, conjointement avec [le porteur] de définir l'ordre du jour, de fixer les dates, d'organiser et d'animer les séances plénières des [CRPA].*

proposent, en lien avec [le porteur] un programme de travail, validé, lors d'une séance plénière, à la majorité des suffrages exprimés »

Les représentant du CRPA Occitanie ont pour mission de :

- **Porter la parole collective du CRPA** et non pas leur point de vue individuel
- **Participer à l'organisation et à l'animation des réunions plénières du CRPA et aux réunions intermédiaires** (COPIL…)
- **Représenter le CRPA dans les réunions institutionnelles** auxquelles ils sont invités et répondre aux différentes sollicitations concernant des projets qui leur semblent pertinents.
- **Participer aux réunions mensuelles** pour faire un retour sur les actions réalisées et organiser les actions pour le mois à venir (convention DRJSCS)
- **Rendre compte aux membres du CRPA de leur activité** (réunions, démarches en cours…)
- **Aller dans les différents département et structures pour favoriser la participation et mobiliser autour du CRPA**
- Mettre en œuvre des actions de communication ou des projets en fonction des orientations que lui donne les membres du CRPA (lors des plénières) ?
- **Faire connaitre le CRPA et porter les préconisations du CRPA**

***« Il n'y a pas de compétence à avoir pour être représentant**, c'est avant tout l'envie de s'investir qui compte. »*

*« **C'est un engagement personnel**, qui demande du temps, de l'engagement et de l'organisation. »*

« Si le sujet d'un projet ou d'une réunion ne nous intéresse pas on peut passer la main à quelqu'un d'autre »

La charte des délégué-e-s

Les délégué-e-s sont élu-e-s pour une année, renouvelable une fois (soit deux ans maximum)

Ils et elles ont pour missions de…

- Porter les propositions du CRPA
- Parler au nom du collectif et non pas à titre personnel
- Participer de manière assidue aux réunions du CRPA, ou prévenir en cas d'absence
- Aller vers les personnes, se déplacer dans les différents territoires
- Prendre la parole, poser des questions, veiller à avoir des réponses lors des réunions institutionnelles
- Déléguer une partie de leurs missions, pour ne pas se surcharger au détriment de leur santé ou projet personnel
- Préparer collectivement les prises de parole
- Assurer les représentations en binôme
- Produire des comptes rendus des réunions et des projets auxquels ils participent
- Assurer la relève en formant les nouveaux délégués

ANNEXE 5 : ELECTION, MODE D'EMPLOI

Elections des représentants du CRPA Occitanie du 22 septembre 2017

MODE D'EMPLOI

Qui peut se porter candidat ?

⇨ Toutes les personnes accueillies ou accompagnées, c'est-à-dire toute personne en situation de précarité, ou l'ayant été.

Comment se déroulent les élections ?

⇨ Chaque candidat se présente oralement devant l'assemblée pendant environ 1 minute 30, et explique pourquoi il souhaite représenter le CRPA.

⇨ Les participants votent à bulletin secret pour élire jusqu'à 10 représentants :

☺ Les 10 candidats ayant le plus de votes sont élus en tant que représentants

⇨ Recommandations : il est souhaitable de privilégier,

☺ la mixité, en élisant autant de femmes que d'hommes,

☺ une représentation équitable des territoires, en élisant autant de personnes de l'ex-région Languedoc-Roussillon que de l'ex Midi-Pyrénées.

Combien de temps dure le mandat ?

⇨ Les représentants sont élus pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

⇨ Des élections auront lieu chaque année pour favoriser le changement.

Qui peut participer au vote ?

⇨ Toutes les personnes présentes lors du CRPA du 22 septembre 2017 (sauf chargés de mission)